

Projet de loi NOTRe : Préserver les départements comme garants de la démocratie locale



Jeanine Dubié

Jeanine Dubié est intervenue en discussion générale sur le projet de loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Pour la députée PRG, ce texte est une occasion manquée pour le Gouvernement, qui « n'a pas su tenir compte des différents visages de la France lors de l'élaboration de sa réforme territoriale ».

« La France est riche de ses territoires, de ses paysages, de sa géographie, de ses caractéristiques rurales et urbaines, de plaine ou de montagne, réalité qui, hélas, a totalement été oubliée dans l'élaboration des différents textes concernant la réforme institutionnelle », a-t-elle accusé, indiquant que ce projet de loi NOTRe « n'échappait pas à ce travers ».

Adapter le texte à la nouvelle orientation gouvernementale

Jeanine Dubié a cependant relevé avec satisfaction que, depuis l'élaboration du texte le 18 juin 2014, le Gouvernement avait « changé son fusil d'épaule » et renoncé à la suppression des conseils généraux à l'horizon 2020. Cela étant, a-t-elle relevé, le texte de la proposition de loi NOTRe « reste inchangé » et il s'agit donc, pour les parlementaires, de le « rééquilibrer au regard de la nouvelle orientation gouvernementale ».

« Alors que le Gouvernement s'apprête à agrandir notablement les régions, nous considérons que l'échelon départemental conserve toute sa pertinence, en particulier dans les territoires ruraux et de montagne », a affirmé la députée, ajoutant que « le département est un échelon incontournable en matière de développement local, de solidarité territoriale et de solidarité sociale ».

Jeanine Dubié a alors rappelé les compétences départementales à préserver : construction et entretien des collèges, des routes, aide aux personnes âgées, accompagnement des publics en difficulté sociale et professionnelle, compensation du handicap, organisation des transports et compétence en matière de tourisme.

La députée radicale a par ailleurs souligné qu'au travers des investissements engagés par les départements, l'activité des secteurs de l'artisanat, du bâtiment et des travaux pu-

blics était largement soutenue. « Il me paraît utile de rappeler que plus de 53 % de l'activité du secteur des travaux publics relève de la commande publique locale », a-t-elle ainsi soutenu.

Un calendrier hasardeux

Insistant sur le rôle fondamental des départements comme garants de la démocratie locale à protéger, Jeanine Dubié a enfin regretté le calendrier retenu par le Gouvernement afin de discuter du projet de loi NOTRe.

« Les élections départementales auront lieu dans quelques semaines. Nous avons demandé s'il était possible de déplacer l'examen de ce texte, mais nous n'avons pas été entendus, ce qui met les candidats à cette élection dans une situation particulièrement inconfortable : il leur sera en effet très difficile de mobiliser les citoyens sans savoir ce qu'il adviendra véritablement des conseils départementaux et de leurs compétences », a déploré la députée PRG. Et d'ajouter : « Alors que les dernières élections locales ont été marquées par une forte abstention et par la montée des extrêmes, nous devons garder à l'esprit que légiférer dans de telles conditions encourage le désintérêt vis-à-vis de l'exercice démocratique. »

Jeanine Dubié a enfin souhaité que la réforme engagée dans le projet de loi NOTRe « redonne toute sa place aux territoires, aux élus locaux et à des populations qui se sentent parfois délaissées ».